



Fiche de données de sécurité

Copyright,2024, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 33-2646-9 | Numéro de version: | 5.00 |
| Date de révision: | 18/11/2024 | Annule et remplace la version du : | 12/11/2024 |

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™Scotch-Weld™ DP8825NS Vert

Numéros d'identification de produit

62-2866-1445-8 62-2866-3630-3

7100068120 7100067297

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com

Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

33-2643-6, 33-2640-2

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360D

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Contient:

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure; Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonooxy)-; 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle; Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle.

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|-------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P280I | Porter des gants de protection /des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage. |

Intervention ::

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H360D

Peut nuire au fœtus.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201

Se procurer les instructions avant utilisation.

P280I

Porter des gants de protection /des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:

Section 2 : Danger - Environnement - L'information a été ajoutée.

Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.

Étiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Étiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.

Étiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Étiquette: Graphique - L'information a été modifiée.



Fiche de données de sécurité

Copyright,2024, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 33-2640-2 | Numéro de version: | 5.00 |
| Date de révision: | 23/09/2024 | Annule et remplace la version du : | 27/02/2023 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ Low Odor Acrylic Adhesive DP8825NS Green, Part A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | 236-050-7 | 1 - 10 |

MENTIONS DE DANGER:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

11% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 44% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage

La classification peroxyde organique du numéro CAS 13122-18-4 ne s'applique pas au matériau.
Le contenu d'oxygène calculé disponible est de moins de 1%.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|----------|---|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | (N° CAS) 27138-31-4 (N° CE) 248-258-5 (N° REACH) 01-2119529241-49 | 45 - 80 | Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Styrène, polymère avec 1,3-butadiène, acrylate de butyle et méthacrylate de méthyle | (N° CAS) 25101-28-4 | 5 - 30 | Substance non classée comme dangereuse |
| Catalyseur | Confidentiel | 1 - 20 | Substance non classée comme dangereuse |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | (N° CAS) 13122-18-4 (N° CE) 236-050-7 | 1 - 10 | Organopéroxyde, H242 Skin Sens. 1B, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox.aquatique chronique 3, H412 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------------|
| Hydrocarbures | Pendant la combustion. |
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Contact accidentel- Gants en nitrile- Lorsque seul un contact accidentel est prévu, d'autres matériaux de gants peuvent être utilisés. En cas de contact avec les gants, les retirer immédiatement et les remplacer par des nouveaux gants. Pour un contact accidentel, des gants en caoutchouc nitrile sont recommandés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Pâte |
| Couleur | Bleu |
| Odeur | Douce d'hydrocarbure |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |

| | |
|---|---|
| Point/intervalle d'ébullition: | > 93,3 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | > 93,3 °C [Méthode de test: Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 18 519 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Nulle |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,08 g/ml |
| Densité relative | 1,08 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Masse moléculaire:

Non applicable.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Amines

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|--|------------------------|--|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 200 mg/l |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Ingestion | Rat | LD50 3 295 mg/kg |
| Styrène, polymère avec 1,3-butadiène, acrylate de butyle et méthacrylate de méthyle | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Styrène, polymère avec 1,3-butadiène, acrylate de butyle et méthacrylate de méthyle | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Catalyseur | Cutané | Jugement professionnel | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Catalyseur | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 0,8 mg/l |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | Ingestion | Rat | LD50 12 905 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | Lapin | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|---------------|---------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Catalyseur | Souris | Non-classifié |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | Cochon d'Inde | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---------------------------|----------|--------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | In vitro | Non mutagène |
| Catalyseur | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------------------------|-----------|--|------------|------------------------|----------------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | 2 génération |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 400 mg/kg/jour | 2 génération |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|------------|-----------|--------------------|---------------|------------|-------------------|--------------------|
| Catalyseur | Ingestion | Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 000 mg/kg | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---------------------------|-----------|--------------------------------|---------------|------------|------------------------------|--------------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | Ingestion | système hématopoïétique Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg/jour | 90 jours |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|--------------|--------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | 27138-31-4 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 3,7 mg/l |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | 27138-31-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EL50 | 4,9 mg/l |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | 27138-31-4 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EL50 | 19,31 mg/l |
| Dibenzoate d'oxydipropyle | 27138-31-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC10 | 0,89 mg/l |
| Styrène, polymère avec 1,3-butadiène, acrylate de butyle et méthacrylate de méthyle | 25101-28-4 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Catalyseur | Confidentiel | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | 0,51 mg/l |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 7,03 mg/l |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 0,125 mg/l |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,22 mg/l |

| | | | | | | |
|---|------------|--------------|--------------|----------|------|-------------|
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | EC50 | 327,02 mg/l |
|---|------------|--------------|--------------|----------|------|-------------|

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|--------------|---|----------|------------------------------------|--|---|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | 27138-31-4 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 85 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Styrène, polymère avec 1,3-butadiène, acrylate de butyle et méthacrylate de méthyle | 25101-28-4 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Catalyseur | Confidentiel | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 29.1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Catalyseur | Confidentiel | Estimé Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 1.48 jours (t 1/2) | |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 72 %BOD/ThO D | OCDE 301D |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique. | 56 jours | Demande biologique en oxygène | 58 %BOD/ThO D | Essai OCDE 302A - Méthode SCAS modifiée |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique (pH 7) | 51 heures (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|--------------|---|-------|---|---------------|-------------------------------|
| Dibenzoate d'oxydipropyle | 27138-31-4 | Modelé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 8 | Catalogic™ |
| Styrène, polymère avec 1,3-butadiène, acrylate de butyle et méthacrylate de méthyle | 25101-28-4 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Catalyseur | Confidentiel | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.57 | |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Modelé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 380 | Catalogic™ |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 5.16 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------|--------|--------------|--------------|---------------|-----------|
|----------|--------|--------------|--------------|---------------|-----------|

| | | | | | |
|---|--------------|-----------------------------|-----|------------|----------------------|
| Catalyseur | Confidentiel | Estimé Mobilité dans le sol | Koc | <270 l/kg | ACD/Labs ChemSketch™ |
| 3,5,5-Triméthylperoxyhexanoate de tert-butyle | 13122-18-4 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 3 550 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|------|--|
| H242 | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Section 2 : Danger - Environnement - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Information sur la protection des yeux - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection personnelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été supprimée.
Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été supprimée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne

dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 33-2643-6 | Numéro de version: | 6.00 |
| Date de révision: | 18/04/2025 | Annule et remplace la version du : | 01/09/2023 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Weld™ Low Odor Acrylic Adhesive DP8825NS Green and Low Odor Acrylic Adhesive 8825NS Green, Part B

Numéros d'identification de produit
62-2866-8530-0

7100067291

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

Pour usage industriel seulement

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360D

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|--|------------|-----------|-------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | 219-529-5 | 20 - 50 |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | 212-782-2 | 1 - 30 |
| Benzèneméthaniminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | 23616-79-7 | 245-787-3 | < 3 |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonoxy)- | 95175-93-2 | | < 3 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|-------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P280I | Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage. |

Intervention ::

| | |
|--------------------|--|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H360D Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P280 Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

3% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.

Contient 7% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|-------------------------------------|--|---------|---|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | (N° CAS) 2455-24-5 (N° CE) 219-529-5 (N° REACH) 01-2120748481-53 | 20 - 50 | Sens. cutanée 1, H317 Repr. 1B, H360D Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | (N° CAS) 868-77-9 (N° CE) 212-782-2 (N° REACH) 01- | 1 - 30 | Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 |

| | | | |
|---|--|----------|---|
| | 2119490169-29 | | Nota D |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | (N° CAS) 9003-18-3 | 1 - 20 | Substance non classée comme dangereuse |
| Kaolin, calciné | (N° CAS) 92704-41-1 (N° CE) 296-473-8 | 1 - 20 | Substance non classée comme dangereuse |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | (N° CAS) 7534-94-3 (N° CE) 231-403-1 | 1 - 15 | Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | (N° CAS) 41637-38-1 | 0,1 - 10 | Substance non classée comme dangereuse |
| Additifs non dangereux | Confidentiel | < 5 | Substance non classée comme dangereuse |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonooxy)- | (N° CAS) 95175-93-2 | < 3 | Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | (N° CAS) 23616-79-7 (N° CE) 245-787-3 | < 3 | Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335 |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | (N° CAS) 97-99-4 (N° CE) 202-625-6 | < 0,3 | Irr. des yeux 2, H319 Repr. 1B, H360Df |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | (N° CAS) 1338-02-9 (N° CE) 215-657-0 | < 0,08 | Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H302 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement,

ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène
Oxydes d'azote.

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|---------------------------------|------------------------|------------|--|-----------------------|
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Employé | Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 1,3 mg/kg bw/d |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Employé | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 4,9 mg/m ³ |

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Compartiment | PNEC |
|---------------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Sol agricole | 0,476 mg/kg d.w. |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Eau | 0,482 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Sédiments de l'eau | 3,79 mg/kg d.w. |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Rejets intermittants dans l'eau | 1 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Eau de mer | 0,482 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Sédiments de l'eau de mer | 3,79 mg/kg d.w. |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | | Usine de traitement des eaux d'égout | 10 mg/l |

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtrés types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Pâte |
| Couleur | blanc |
| Odeur | Douce d'acrylate |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | >=37,8 °C |
| Inflammabilité | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | > 93,3 °C [Méthode de test: Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 109 649 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Nulle |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,14 g/ml |
| Densité relative | 1,14 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Masse moléculaire:

Non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Amines
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiments, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organis | Valeur |
|-----|-------|---------|--------|
|-----|-------|---------|--------|

| | | mes | |
|---|---|----------------------------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Méthacrylate de tétrahydrofur | Ingestion | Rat | LD50 4 000 mg/kg |
| Méthacrylate de tétrahydrofur | Cutané | Risques pour la santé similaires | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Kaolin, calciné | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 2,07 mg/l |
| Kaolin, calciné | Cutané | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Kaolin, calciné | Ingestion | Composants similaires | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Rat | LD50 5 564 mg/kg |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Cutané | Lapin | LD50 > 3 000 mg/kg |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Rat | LD50 3 100 mg/kg |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Cutané | Lapin | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Ingestion | Rat | LD50 > 30 000 mg/kg |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Ingestion | Rat | LD50 > 35 000 mg/kg |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] . a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)] . a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | Cutané | Risques pour la santé similaires | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | Ingestion | Non disponible | LD50 500 mg/kg |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Cutané | Jugement professionnel | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 3,1 mg/l |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Cutané | Composants similaires | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Ingestion | Composants similaires | LD50 >300, < 2,000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|------------------------|---------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofur | Lapin | Aucune irritation significative |
| Kaolin, calciné | Lapin | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Lapin | Irritation minimale. |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Lapin | Moyennement irritant |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

| | | |
|--|----------------|---------------------------------|
| | nnel | |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Lapin | Irritation minimale. |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonooxy)- | Non disponible | Irritant |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | Cochon d'Inde | Corrosif |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acides naphéniques, sels de cuivre | Lapin | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Kaolin, calciné | Lapin | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Lapin | Irritant modéré |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Lapin | Moyennement irritant |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonooxy)- | Non disponible | Corrosif |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | Risques pour la santé similaires | Corrosif |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Lapin | Irritant sévère |
| Acides naphéniques, sels de cuivre | Données in Vitro | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------|---------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Données in Vitro | Sensibilisant |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Homme et animal | Sensibilisant |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Souris | Non-classifié |
| Acides naphéniques, sels de cuivre | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|---|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | In vitro | Non mutagène |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | In vivo | Non mutagène |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | In vitro | Non mutagène |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | In vitro | Non mutagène |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|--|------------|------------------------|--|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 300 mg/kg/jour | 29 jours |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | NOAEL 120 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | NOAEL 120 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 49 jours |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | 4 semaines |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | NOAEL 50 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Cutané | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | NOAEL 100 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 47 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | NOAEL 0,6 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | NOAEL 50 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |
| Benzène-méthaniminium, | Inhalation | Irritation des voies | Peut provoquer une irritation | Risques | NOAEL Non | |

| | | | | | | |
|-----------------------------|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--|
| N, N, N-tributyl-, chlorure | | respiratoires | respiratoire. | pour la santé similaires | disponible | |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|---|---|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | système hématopoiétique Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 300 mg/kg/jour | 29 jours |
| Kaolin, calciné | Inhalation | pneumoconiosis | Non-classifié | Composants similaires | NOAEL Pas disponible | Exposition professionnelle |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 90 jours |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Système endocrine système hématopoiétique Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 500 mg/kg/jour | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | Système nerveux | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 0,2 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | système hématopoiétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 0,6 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 2,1 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | système hématopoiétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 69 mg/kg/jour | 91 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | système immunitaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 150 mg/kg/jour | 28 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Système endocrine Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/jour | 28 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Foie des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 781 mg/kg/jour | 91 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Coeur Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/jour | 28 jours |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|--|------------|--------------------|---|------------|------------------|---------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurufuryyle | 2455-24-5 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 34,7 mg/l |
| Méthacrylate de tétrahydrofurufuryyle | 2455-24-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | >100 mg/l |
| Méthacrylate de tétrahydrofurufuryyle | 2455-24-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC10 | 100 mg/l |
| Méthacrylate de tétrahydrofurufuryyle | 2455-24-5 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 37,2 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Turbot | Composant analogue | 96 heures | LC50 | 833 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 227 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 710 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 380 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 160 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 24,1 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | N/A | Expérimental | 16 heures | EC0 | >3 000 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | N/A | Expérimental | 18 heures | LD50 | <98 mg par kg de poids corporel |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Bactéries | Estimé | 16 heures | EC10 | 1 400 mg/l |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | 2 500 mg/l |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC10 | 41 mg/l |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 30 jours | NOEC | 100 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 2,3 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 1,1 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7- | 7534-94-3 | Poisson zèbre | Expérimental | 96 heures | LC50 | 1,8 mg/l |

3M™ Scotch-Weld™ Low Odor Acrylic Adhesive DP8825NS Green and Low Odor Acrylic Adhesive 8825NS Green, Part B

| | | | | | | |
|---|------------|-------------------|---|-----------|-------|-----------------------|
| triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | | | | | | |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC10 | 0,751 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,233 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Boue activée | Estimé | 3 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | 23616-79-7 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonoxy)- | 95175-93-2 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Tétrahydro-2-furylméthanol | 97-99-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furylméthanol | 97-99-4 | Medaka | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furylméthanol | 97-99-4 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furylméthanol | 97-99-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furylméthanol | 97-99-4 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | >100 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | ErC50 | 0,629 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | 0,0756 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LC50 | 0,07 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Vairon de Fathead | Estimé | 32 jours | EC10 | 0,0354 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Algues vertes | Estimé | N/A | NOEC | 0,132 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | ver sédimentaire | Estimé | 28 jours | NOEC | 110 mg/kg (poids sec) |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Puce d'eau | Estimé | 7 jours | NOEC | 0,02 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Boue activée | Estimé | N/A | EC50 | 42 mg/l |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Orge | Estimé | 4 jours | NOEC | 96 mg/kg (poids sec) |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Ver rouge | Estimé | 56 jours | NOEC | 60 mg/kg (poids sec) |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Microbes du sol | Estimé | 4 jours | NOEC | 72 mg/kg (poids sec) |

| | | | | | | |
|-------------------------------------|-----------|------------|--------|----------|------|-----------------------|
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Collembole | Estimé | 28 jours | NOEC | 167 mg/kg (poids sec) |
|-------------------------------------|-----------|------------|--------|----------|------|-----------------------|

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|--|----------|----------------------------------|--|-------------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofuryle | 2455-24-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 75 %BOD/ThO D (< fenêtre de 10 jours) | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 84 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène | OCDE 301D |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique pH basique | 10.9 jours (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 70 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 310 CO2 Headspace |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Percent degraded | 24 % dégradé | |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | 23616-79-7 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 3.9 %BOD/Th OD | OCDE 301C |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | 95175-93-2 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 92 %BOD/ThO D | OCDE 301C |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique (pH 7) | >1 Années (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------------------------------|-----------|---|-------|---|---------------|--------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofuryle | 2455-24-5 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 1.76 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.42 | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | | |
|--|------------|---|----------|---|-------|--------------------------------|
| Kaolin, calciné | 92704-41-1 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Modelé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 39 | Catalogic™ |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 5.09 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Estimé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 6.6 | |
| Benzèneméthanaminium, N, N, N-tributyl-, chlorure | 23616-79-7 | Estimé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 31.7 | |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.- (phosphonoxy)- | 95175-93-2 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.11 | OECD 107 log Kow shke flsk mtd |
| Acides napténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Composant analogue BCF - Poisson | 42 jours | Facteur de bioaccumulation | ≤27 | OECD305-Bioconcentration |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|-----------|-----------------------------------|--------------|---------------|-------------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 25 l/kg | Episuite™ |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | 42,7 l/kg | |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | 5 130 l/kg | OCDE 121 estimation de Koc par HPLC |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Modelé Mobilité dans le sol | Koc | 2 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances

chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

| | | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|--------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H360Df | Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

- Email - L'information a été modifiée.
- Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.
- Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
- Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
- Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
- Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
- Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
- Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.
- Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
- Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
- Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.
- Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
- Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
- Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
- Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
- 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
- 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
- Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
- Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
- Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.
- Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

| | |
|--|--|
| Titre | |
| Identification de la substance | Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; EC No. 212-782-2; Numéro CAS 868-77-9; |
| Nom du scénario d'exposition | Utilisation industrielle d'adhésifs et de mastics |
| étape du cycle de vie | Utiliser dans des sites industriels |
| activités participatives | PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Application manuelle du produit Conditions pour faire le mélange (systèmes ouverts) |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 5 days/week; Utilisation en intérieur; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Lunettes - résistant aux produits chimiques; Environnemental Non nécessaire; |
| Mesures de gestion des déchets | Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se référer à la |

| | |
|--------------------------------------|--|
| | section 13 de cette FDS. |
| 3. Préviation de l'exposition | |
| Préviation de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>